

Accompagnement des bénéficiaires du RSA en grande précarité

Bilan d'activité 2023
Mars 2024



WWW.ADALEA.FR

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU POLE ET DE L’ACTION	3
2. RAPPORT QUANTITATIF DE L’ACTION	4
1. Nombre de personnes bénéficiaires de l’action.....	4
2. Profil des personnes accompagnées	4
• □ Sexe	4
• □ Compositions familiales.....	4
• □ Répartition des âges	4
• □ Adresse de domiciliation	5
• □ Modes d’habitat en début d’accompagnement.....	5
• □ Nombre de bénéficiaires // non bénéficiaires à l’entrée.....	6
3. Les conditions de sortie	6
• □ Motif de fin d’accompagnement.....	6
• □ Impacts de l’accompagnement sur l’évolution du mode d’habitat.....	7
• □ Impact de l’accompagnement sur les conditions de ressources à la sortie du dispositif	7
3. EVENEMENTS MARQUANTS	8
1. De nombreuses rencontres partenariales pour mieux faire connaître le dispositif et fluidifier le parcours des personnes accompagnées	8
2. Des formations ou séminaires pour rester en veille	8
3. Des compétences interservices pour un parcours toujours plus fluide.....	9
4. PROBLEMATIQUES ET EXEMPLES DE SITUATION	10
1. Accompagnement des non bénéficiaires du RSA	10
5. RESSOURCES HUMAINES	10
6. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT	11
7. PERSPECTIVES 2024.....	12

1. PRESENTATION DU POLE ET DE L'ACTION

Le pôle Accueil Ecoute et Veille Sociale d'ADALEA intervient en direction :

- ➔ Des femmes victimes de violences conjugales et familiales ainsi que de leurs enfants :
 - ✓ **ACCUEIL ECOUTE FEMMES** : un service d'écoute téléphonique, un accompagnement psychosocial des femmes en individuel ou en collectif au sein d'un groupe de paroles, une prise en compte des enfants qui vivent dans un climat de violence, des actions de sensibilisation et de formation pour les professionnels.
- ➔ Des ménages en recherche d'hébergement ou de logement :
 - ✓ Le **SIAO** : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation du département des Côtes d'Armor ; la coordination de l'expérimentation **CHEZ SOI D'ABORD EN MILIEU RURAL**.
- ➔ Des publics en grande précarité au sein de différentes actions :
 - ✓ Les **POINTS SANTÉ** : animés par des infirmières et des psychologues, ils proposent un accueil, une écoute et un accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés liées à la santé. Le service gère aussi une **PHARMACIE HUMANITAIRE** en partenariat avec une pharmacienne bénévole et des médecins bénévoles.
 - ✓ Les **APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUES** : des appartements pour des personnes en situation de précarité souffrant de pathologies chroniques avec une équipe de professionnelles (infirmière – psychologue – médecin – travailleur social) qui coordonne le parcours de soins et d'insertion des personnes hébergées.
 - ✓ **L'EQUIPE MOBILE SANTE PRECARITE** : une équipe pluri-professionnelle qui accompagne au plus près de leur lieu de vie les personnes les plus éloignées du soin ou sans droits de santé ouverts dans une démarche d'aller vers.
 - ✓ Le **ROND-POINT** : dispositif sur le champ de l'urgence sociale qui comprend trois dimensions :
 - ✓ Le **115** : dispositif départemental de veille sociale, de mise à l'abri et d'orientation des personnes sans domicile ;
 - ✓ **L'ASEP** : Action Sociale sur l'Espace Public, équipe mobile intervenant sur l'agglomération Briochine ;
 - ✓ La **BOUTIQUE SOLIDARITÉ** pour faire le point, aider les personnes à retisser des liens sociaux. Accueil humanitaire pour se laver, déposer un sac, laver son linge, se reposer, obtenir une adresse...
 - ✓ **L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE DES ALLOCATAIRES DU RSA** : accueil et accompagnement des allocataires du RSA marginalisés vers une autonomie financière, et vers une orientation sur les dispositifs de droits communs.

Les missions de l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA

Accompagner les personnes vers un processus de resocialisation en s'appuyant sur un **contrat d'engagement réciproque** signé entre le Conseil Départemental, la personne et le référent.

Permettre l'aide à la **consolidation de ses droits**, et à ses devoirs de citoyen.

Favoriser les démarches de recherche et/ou de maintien dans le logement, l'emploi, la formation...

Accompagner la personne dans l'expression de ses problèmes de santé pour favoriser des relais vers les professionnels du soin.

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

1. Nombre de personnes bénéficiaires de l'action

L'accompagnement dit « renforcé » des bénéficiaires du RSA par Adalea est conventionné pour 30 personnes en file active. En 2023, **61 personnes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé RSA**, soit 8 personnes de plus qu'en 2022 (53 en 2022, 49 en 2021).

Parmi ces 61 personnes, 28 bénéficiaient déjà d'un accompagnement en 2022 qui s'est poursuivi et **33 nouveaux accompagnements ont démarré en 2023**.

Sur ces 33 nouveaux accompagnements en 2023 :

- 29 situations ont été orientées par les services d'Adalea,
- 2 orientations par le Conseil Départemental (4 en 2022 et 4 en 2021),
- 1 orientation par le CCAS de Saint Brieuc,
- 1 orientations par un autre partenaire.

Les orientations sont ensuite validées individuellement en Cellule d'Orientatoin, une fois par mois, par les services du Conseil Départemental.

2. Profil des personnes accompagnées

➔ Sexe

	2023	2022	2021
Hommes	58	48	43
Femmes	3	5	5
TOTAL	61	53	49

Quelle que soit l'origine de l'orientation, et comme chaque année, la majorité des accompagnements sont réalisés auprès d'hommes (95%).

➔ Compositions familiales

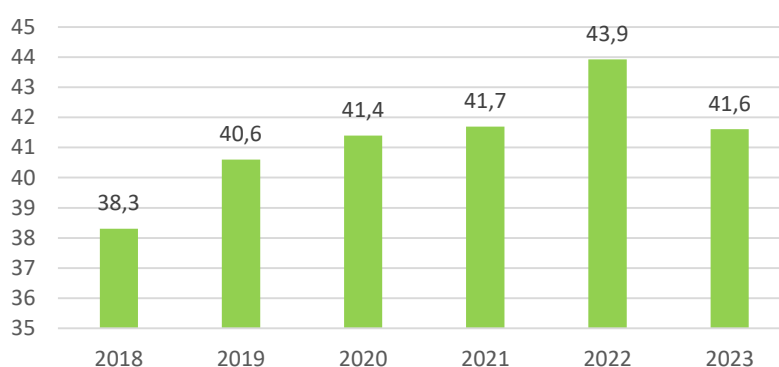
	2023	2022	2021
Hommes seuls	58	47	43
Femmes seules	3	5	6
TOTAL	61	52	49

100% des personnes accompagnées déclarent vivre seules, aussi bien les hommes que les femmes.

➔ Répartition des âges

	2023	%2023	2022	%2022
18 à 25 ans	2	3%	1	2%
26 à 35 ans	20	34%	17	32%
36 à 45 ans	14	23%	19	36%
46 à 55 ans	19	30%	11	21%
>= 56 ans	6	10%	5	9%
TOTAL	61	100%	53	100%

Moyenne d'âge des personnes accompagnées



Alors qu'en 2022, nous expliquions que la moyenne d'âge n'avait cessé d'augmenter depuis plusieurs années, en 2023, elle recule un peu mais reste quand même supérieure à 40 ans : **41,6 ans** précisément. Deux augmentations jouent dans cette moyenne, une augmentation du nombre des personnes entre 26 et 35 ans mais aussi une importante représentation des personnes entre 46 et 55 ans.

➔ Adresse de domiciliation

	2023	2022	2021
St Brieuc	58	50	46
St Brieuc Armor Agglomération	2	2	2
Département 22	1	1	1
Autre	0	0	0
Total	61	53	549

La convention couvre les personnes bénéficiaires du RSA de l'Agglomération briochine, ce qui explique que la plupart des personnes étaient domiciliées sur l'agglomération au démarrage de l'accompagnement. Seule une personne résidait initialement sur un autre territoire et a ensuite pu être domiciliée sur l'agglomération.

D'autre part, la majorité des personnes accompagnées orientées par les services d'Adalea sont rencontrées à l'accueil de jour ou sur la rue au cours des maraudes. Aussi, la première démarche proposée est la domiciliation ; ainsi **49 personnes accompagnées (soit 80%) sont domiciliées à Adalea, et 2 personnes accompagnées sont domiciliées au CCAS de Saint Brieuc.**

➔ Modes d'habitat en début d'accompagnement

	Nombre en 2023	% en 2023	% en 2022	% 2021
Rue, squat, véhicule, cabane	33	54%	66%	45%
Hébergement d'urgence, hôtel, ALT urgence	3	5%	9%	12%
Hébergement d'insertion (CHRS, ALT, place de stabilisation, Maison Relais)	0	0%	0%	2%
Hébergé chez un tiers/ famille	15	25%	9%	12%
Logement privé	7	11%	10%	2%
Logement public	2	3%	6%	0%
Autres : hospitalisation, incarcération, décès ou non communiqué	1	2%	0%	13%
TOTAL	61	100%	100%	100%

En 2023, au démarrage de l'accompagnement, **33 personnes sont sans domicile fixe, soit 54%** (66% en 2022, 45% en 2021) **et 15 personnes sont établies chez des tiers, soit 25%** (9% en 2022, 12% en 2021). Qu'elles soient sans domicile ou hébergées chez des tiers, les personnes sont souvent rencontrées à la rue et leur accompagnement y débute.

La question du logement est centrale dans les besoins exprimés car elle permet ensuite de se tourner vers la recherche d'un emploi.

➔ Nombre de bénéficiaires // non bénéficiaires à l'entrée

Depuis 2020, il est possible de solliciter un accompagnement renforcé RSA pour des personnes qui ne sont pas encore bénéficiaires du RSA mais qui remplissent les conditions d'accès et pour lesquelles l'accompagnement vise à mettre en place ce droit.

En 2023, **17 personnes** ont été orientées vers un accompagnement renforcé alors qu'elles n'étaient pas encore bénéficiaires du RSA, soit 51% des personnes dont l'accompagnement a débuté en 2023.

Synthèse sur le profil

Le profil des personnes accompagnées par Adalea dans le cadre d'un accompagnement renforcé au RSA est identique d'année en année : il s'agit majoritairement d'homme seul, vivant sur Saint Briec et ne bénéficiant pas d'un hébergement (personnes à la rue ou hébergée chez des tiers).

3. Les conditions de sortie

Les chiffres présentés ci-après concernent les **30 personnes sorties du dispositif au cours de l'année 2023**.

➔ Motif de fin d'accompagnement

	Nombre en 2023	% en 2023	Nombre en 2022	% en 2022	Nombre en 2021	% en 2021
<i>Durée d'accompagnement dépassée</i>	4	14%	3	13%	9	31%
<i>Sans nouvelles depuis plus de 3 mois</i>	6	20%	5	21%	1	3%
<i>Changement de département/ déménagement</i>	1	3%	1	4%	4	14%
<i>Autre accompagnement (place de stabilisation - CHRS)</i>	15	50%	10	41%	11	38%
<i>Entrée en formation qualifiante</i>	0	0%	0	0%	0	0%
<i>Incarcération</i>	1	3%	1	4%	0	0%
<i>Décès</i>	0	0%	1	4%	0	0%
<i>Ne relève plus d'un accompagnement renforcé</i>	3	10%	3	13%	0	0%
TOTAL des sorties	30	100%	24	100%	29	100%

30 personnes sont sorties du dispositif d'accompagnement en 2023.

50% des accompagnements ont pris fin suite à un changement de situation qui engendrerait un double accompagnement, ce qui n'est pas possible dans le cadre de la convention. Parmi elles, une personne est entrée en chantier d'insertion ; ou encore 10 personnes ont accédé à un hébergement d'insertion. Les professionnelles réalisent alors un temps de relais pour que les objectifs du Contrat d'Engagement Réciproque puissent être suivis. La durée d'accompagnement maximale est fixée à 36 mois. En 2023, 4 personnes sont sorties du dispositif car elles arrivaient au terme de cette durée. Dans ce cas, l'accompagnement se poursuit avec le Conseil Départemental et un relais est effectué.

Enfin, 6 personnes ne donnant plus de nouvelles pendant plusieurs mois ont vu l'accompagnement s'arrêter. En effet, même si la dimension d'« aller vers » est prégnante sur ce type d'accompagnement, la personne accompagnée doit être vue ou entendue au téléphone régulièrement et faire preuve d'un minimum d'investissement.

➔ Impacts de l'accompagnement sur l'évolution du mode d'habitat

	A l'entrée dans le dispositif		A la sortie du dispositif	
	Nombre en 2023	% en 2023	Nombre en 2023	% en 2023
Rue, squat, véhicule, cabane	16	53%	4	13%
Hébergement d'urgence, hôtel, ALT urgence	2	7%	3	10%
SIAO (CHRS, ALT, place de stabilisation, Maison Relais)	0	0%	12	40%
Hébergé chez un tiers/ famille	7	23%	2	7%
Logement privé	3	10%	4	13%
Logement public	1	3,5%	2	7%
Autre	1	3,5%	3	10%
TOTAL	30	100%	30	100%

En 2023, 50 personnes (83%) accompagnées ont réalisé une demande SIAO, et 21 personnes (35%) un dossier DAHO / DALO. Ces chiffres sont en nette augmentation, ce qui prouve que la question du logement est au cœur [PLH1] de l'accompagnement.

En étudiant plus finement les situations, il apparaît que :

- Sur les 16 personnes à la rue ou en squat à leur entrée dans le dispositif, 5 personnes (soit 31%) ont pu intégrer des dispositifs d'hébergement d'insertion (CHRS, ALT ou place de stabilisation) et 1 personne est entrée dans un dispositif d'hébergement liée à une problématique de santé.
- Sur les 3 personnes en hébergement d'urgence, 1 a pu bénéficier d'une entrée en hébergement d'insertion (CHRS), 1 d'un logement social et 1 est en situation de rue à sa sortie et fait régulièrement appel au 115 dans différents départements.
- Sur les 7 personnes hébergées par des tiers en début d'accompagnement, 4 ont pu accéder à un hébergement d'insertion et 1 à un logement privé.

L'effort engagé sur les démarches liées au logement portent leurs fruits mais il reste encore une marge de progression, liée à une conjoncture d'accès au logement défavorable.

➔ Impact de l'accompagnement sur les conditions de ressources à la sortie du dispositif

	Nombre 2023	%2023
Allocation Adulte Handicapé	3	10%
Emploi (CDD, interim, contrat aidé...)	3*	10%
Retraite	1	3%
RSA	18	60%
Aide Retour à l'Emploi	4	14%
Pension invalidité	1	3%
TOTAL	30	100%

**Dont 2 cumulent salaires et RSA*

Toutes les personnes sorties du dispositif cette année, même en cours d'accompagnement avaient assez progressé dans leur parcours pour percevoir leurs droits aux différents dispositifs leur correspondant ; ainsi personne n'est sorti du dispositif sans ressources.

3. EVENEMENTS MARQUANTS

1. De nombreuses rencontres partenariales pour mieux faire connaître le dispositif et fluidifier le parcours des personnes accompagnées

- Rencontre avec les conseillers pôle emploi du dispositif de l'Accompagnement global – avril 2023

Nous avons rencontré un conseiller sur le dispositif « Accompagnement Global » au Pôle Emploi de la Croix St Lambert de Saint-Brieuc. Ce dispositif financé par le Fonds Social Européen permet à des personnes rencontrant des freins divers dans la recherche d'emploi de bénéficier d'un conseiller Pôle Emploi et d'un travailleur social. Le principe de ce dispositif est d'articuler des actions communes pour apporter des réponses à la personne et lever les freins à l'emploi.

Le travail en partenariat avec les conseillers de ce dispositif permet de trouver des solutions pour faire face aux difficultés liées au logement, à la santé ou à la mobilité que rencontre notre public

- Forum « Parcours Grossesse Vulnérable »

La Caisse d'Allocation Familiale a réalisé un projet pour les femmes enceintes bénéficiaires ou de moins de 19 ans au cours du 6ème mois de grossesse ayant des critères de vulnérabilité, et éloignées des structures de droits communs. Les objectifs étaient de sensibiliser les femmes et/ou couples sur les différents actions, services et droits possibles dans l'intérêt de l'enfant à naître. Au cours de différents forums, une boxe a été offerte à 75 femmes avec le premier nécessaire pour le nourrisson ; forums au cours desquels elles ont également pu rencontrer des travailleurs sociaux de plusieurs dispositifs.

Ce projet s'est déroulé sur les territoires de Saint Brieuc et de Guingamp sous forme de 4 forums dont un dans les locaux d'Adalea en avril 2023. Plusieurs acteurs et associations ont été mobilisés : la Maison de l'Argoat, l'AMISEP, les centres sociaux, la protection maternelle et infantile... Une professionnelle de l'accueil de jour et de l'accompagnement RSA a participé pour représenter les différents services de l'association Adalea. Les femmes et/couples accueillis avaient la possibilité de pouvoir échanger avec les professionnels en fonction de leur situation personnelle.

- Forum des solidarités – novembre 2023

A l'initiative du Département, nous avons participé au forum des solidarités pour représenter l'accompagnement social renforcé des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active en grande précarité. Cet événement a permis de pouvoir rencontrer les différents acteurs sociaux et locaux du territoire et de faire connaître notre service.

2. Des formations ou séminaires pour rester en veille

- Participation à une information de la Fondation Abbé Pierre : « l'état du mal-logement en France en 2023 » - mai 2023

Le rapport de la Fondation de l'Abbé Pierre 2022, présenté à Guingamp, dans la ville la plus pauvre du département le plus pauvre de Bretagne, évoque une crise du logement en France et particulièrement en Bretagne : baisse des budgets alloués au logement social dans le PLFSS, augmentation des coûts des matériaux de construction, diminution des surfaces constructibles dans les PLU, augmentation des locations saisonnières et des résidences principales dégradées et énergivores. Concernant la situation du sans-abrisme, le rapport évoque une diminution des taux de prise en charge du numéro d'urgence sociale (le 115). Ce constat s'applique également aux personnes que nous accompagnons, personnes isolées qui ont moins recours au 115 car ils savent qu'ils ne seront pas pris en charges car non-prioritaires.

- Webinaire Santé Mentale porté par l'Orspere-Samdarra – juin 2023

Les professionnelles du service ont participé à une visio-conférence portée par l'Observatoire national sur la santé mentale et les vulnérabilités sociales. L'objectif est d'améliorer l'accompagnement global des personnes en situation de précarité présentant des troubles psychiques. Cette conférence évoque un lien et aussi un cercle vicieux entre la précarité et la santé mentale, car la précarité fragilise les personnes sur le plan psychique et que le trouble mental augmente le risque d'être en situation de vulnérabilité sociale.

Dans le cadre de l'accompagnement social renforcé RSA, les problématiques administratives et les conditions de vie impactent directement la santé psychique des personnes. L'impossibilité de trouver un lieu de vie assez sécurisant pour se reposer est une source d'anxiété, d'épuisement physique et psychique. L'exclusion sociale porte atteinte à différents niveaux : le relationnel, le pouvoir d'agir et d'autonomie et la dégradation de l'estime de soi. Cela entraîne une déstructuration de la personne (cognitive, relationnelle, affective et physique).

- Information Plateforme d'insertion 22 – octobre 2023

Les professionnels ont suivi une information concernant la création d'une plateforme « **Insertion 22** » par le département des Côtes d'Armor. Cette plateforme fait suite au programme départemental d'insertion sur la période de 2023 à 2027 qui vise à faciliter les parcours individuels des allocataires du RSA vers l'emploi. Avec la plateforme « Insertion22 », le département a souhaité créer un outil innovant pour faciliter les personnes à être actrices de leur parcours. Elles peuvent ainsi connaître les différentes actions d'insertion socio-professionnelles du territoire des Côtes d'Armor et se positionner elles-mêmes sur certaines offres.

- Formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) - octobre 2023

Une professionnelle de l'équipe a participé au programme de Premiers Secours en Santé Mentale. Ce programme s'inscrit dans une démarche citoyenne. Il permet de se former, comme pour les Premiers Secours classiques, à mieux connaître et repérer les troubles en santé mentale. Il questionne sur le comportement à adopter lorsqu'on fait face à une personne présentant une pathologie en santé mentale. Il informe sur les ressources disponibles pour encourager la personne à aller vers des professionnels. Si une crise est repérée, le programme évoque une méthode pour agir et contacter un service pour relayer.

3. Des compétences interservices pour un parcours toujours plus fluide

Témoignage de Thomas, le 2 février 2024, à propos de son accompagnement en 2023.

« J'ai connu l'accueil de jour d'Adalea via des connaissances. Je dormais sur mon bateau. Je venais dans un premier temps ici pour prendre une douche et un café. Par la suite, mon bateau a coulé et j'ai trouvé un squat [à XXX] avec une belle vue sur la mer. Un jour, on m'a parlé de la possibilité d'avoir un accompagnement RSA. J'ai accepté ; l'accompagnement a débuté en septembre 2023. Cet accompagnement m'a permis de me remettre sur pieds. Deux axes que je souhaitais aborder : le travail et la santé. Je refusais de réaliser une demande de logement social et une demande SIAO car mon squat me convenait. Nous avons réalisé mon CV et j'ai postulé aux brigades vertes. J'ai débuté le travail le 09/01/2023. Nous avons demandé un suivi santé avec l'équipe mobile santé précarité.

En mars-avril 2023, le conservatoire du littoral m'a sommé de quitter les lieux. Je suis retourné vivre chez ma mère. A ce moment, j'ai réalisé une demande de logement social et une demande SIAO. La cohabitation n'était pas idéale, je suis allé ensuite chez un ami mais ce n'était pas durable non plus. L'accompagnement RSA s'est terminé, mais l'axe du logement devenait prioritaire.

Fin juillet, je me suis retrouvé sans solution d'hébergement, j'ai dormi à la rue deux nuits et j'ai dû me mettre en arrêt maladie pour accepter une solution d'hébergement d'urgence à Dinan. Ensuite, l'équipe de l'accueil de jour m'a proposé d'intégrer un ALT d'urgence à St Brieuc. Ce dispositif m'a permis de continuer le travail dans ce logement d'urgence un peu plus pérenne. Et surtout être à l'abri de la pluie, du vent. Après une reconnaissance de priorité en vue d'une offre de logement, un recours contentieux et plusieurs positionnements sur des commissions, j'ai enfin été premier pour un logement social à Yffiniac. Une demande de mesure Aller Vers et dans le Logement (AVDL) a été réalisée. Je suis accompagné par une autre professionnelle d'Adalea dans le cadre de l'intégration dans le logement et pour travailler le budget. Aujourd'hui, je me sens sécurisé et je n'ai plus le stress au travail de me faire déloger.

Je me suis posé la question : Si je voudrais reprendre ma vie d'avant (dans les squats à droite à et à gauche) ? Volontairement, non. Je remercie l'équipe d'Adalea de m'avoir fait évoluer positivement. Les différents accompagnements m'ont permis d'avoir trouvé ce travail et d'avoir mon chez-moi. Je sais qu'aujourd'hui s'il m'arrive un problème financier ou un courrier auquel je dois répondre, je viendrais à ADALEA. »

L'association propose différents services à destination du public en grande précarité. L'accueil de jour et les maraudes de rues permettent de créer un lien de proximité avec les personnes. L'accompagnement RSA répond à une partie des personnes accueillies et permet d'aborder l'accompagnement social dans sa globalité et de manière renforcée. Les référentes sur le RSA travaillant aussi sur l'accueil de jour et les maraudes de rue, le lien de confiance créé permet de basculer avec fluidité sur l'accompagnement social renforcé RSA.

Ce dispositif renforce la capacité d'agir des personnes accompagnées en étant un moyen de développer des opportunités tout en laissant la possibilité à la personne de choisir. A la rue, dans un squat, hébergé chez un tiers ou avec le 115, le lieu de vie peut être régulièrement modifié. Le travailleur social et la personne accompagnée re-questionnent régulièrement les objectifs en fonction du contexte de vie favorables ou non, des capacités des personnes à ce moment-là.

Lorsque l'accompagnement renforcé prend fin, et pour éviter une rupture d'accompagnement, plusieurs services de l'association se relaient. Parmi ces services : le SIAO, l'Equipe Mobile Santé Précarité, et les différents mesures concernant le logement (AVDL, ASLL)...

4. PROBLEMATIQUES ET EXEMPLES DE SITUATION

1. Accompagnement des non bénéficiaires du RSA

L'année 2023 a été marquée par une demande d'accompagnement importante de personnes non bénéficiaires du RSA.

Le lien créé avec les personnes à la Boutique Solidarité et durant les maraudes permet aux professionnels de connaître la situation des personnes rencontrées et d'instaurer un lien de confiance. Si les demandes sociales ou administratives plus complexes sont orientées vers la Maison du Département, nous savons que les personnes que nous rencontrons honorent très peu les RDV.

La spécificité de notre accompagnement envers le public en grande précarité nous permet de pouvoir aller chercher la personne autant que de besoin et là où elle se trouve-dans la rue, en squat etc.- lorsqu'elle ne se présente pas au rendez-vous afin d'engager les démarches et de maintenir l'accompagnement social.

Les non bénéficiaires du RSA ont pu bénéficier d'un accompagnement social qui leur a permis de mettre à jour leur situation administrative en ouvrant à nouveau des droits, en instruisant une demande d'hébergement auprès du SIAO et en effectuant une demande de logement social.

Au regard du nombre important de personnes isolées sans-abris, mal logées, en grande précarité non bénéficiaires du RSA n'ayant pas d'accompagnement social régulier, nous nous centrons en accord avec le Département sur les publics qui peuvent prétendre au RSA. Néanmoins il reste nécessaire d'engager une réflexion entre les différents acteurs de l'action sociale afin que ces personnes puissent être soutenues au regard de leur situation.

5. RESSOURCES HUMAINES

L'équipe du service RSA est composée de deux travailleuses sociales qui se partagent les accompagnements proportionnellement à leur temps de travail. Depuis fin 2022, les deux professionnelles respectivement à 50% et 30% sur l'accompagnement RSA, partagent leur temps de travail avec l'accueil de jour et les maraudes. Elles sont salariées en CDI et à temps plein chez Adalea.

➔ Temps de réunion d'équipe et de supervision

Des réunions hebdomadaires ont lieu avec l'équipe du Rond-Point (Boutique Solidarité, ASEP, 115) et permettent d'échanger sur les situations des personnes accompagnées qui sollicitent bien souvent plusieurs dispositifs d'Adalea.

Des réunions mensuelles ont lieu avec la cheffe de service pour préparer les cellules d'orientation, durant lesquelles le Conseil Départemental valide les demandes de prise en charge sur le dispositif Adalea et pour échanger sur les situations, envisager les suites à donner en cas d'absences aux rendez-vous etc...

Enfin, une fois par mois, les professionnelles du service bénéficient d'une séance de deux heures d'analyse des pratiques, encadrée par un psychologue. Ces séances permettent de partager des situations concrètes avec les collègues et d'être guidées dans leur analyse.

➔ Temps consacré à la formation dans le cadre du plan de formation

Comme chaque année, les professionnels peuvent bénéficier de formations, soit dans le cadre du plan de formation Adalea, soit dispensées par des partenaires, soit financées par l'OPCO.

Intitulés des formations réalisées en 2022	Nbre bénéficiaires
Webinaire : précarité et santé mentale	1 professionnelle
Sensibilisation aux violences intrafamiliales	1 professionnelle
Premiers Secours en Santé Mentale	1 professionnelle
Sauveteur Secouriste au Travail	2 professionnelles
Habilitations électriques	2 professionnelles

6. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

L'accompagnement renforcé proposé doit s'appuyer sur de nombreux partenaires. En effet, les actions convenues avec la personne accompagnée lors de la signature du CER (Contrat Réciproque d'Engagement) peuvent recouvrir de larges champs tels que les démarches administratives (papier d'identité, carte vitale...) mais aussi la santé, le logement etc... Aussi les professionnels s'appuient sur les compétences des partenaires et travaillent avec eux régulièrement.

➔ Lien tenu avec la MDD de Saint-Brieuc

Pour suivre efficacement les situations des personnes accompagnées, valider les orientations et les sorties du dispositif renforcé, une réunion mensuelle de la **Cellule d'Orientation Locale RSA** a lieu.

Les situations sont présentées lors d'une prescription pour valider l'entrée dans le dispositif et à la sortie, un bilan est effectué pour passer le relais et permettre une continuité d'accompagnement.

A l'issue de la Cellule d'Orientation, Adalea reçoit les délibérés de la cellule pour commencer, poursuivre ou arrêter un accompagnement.

➔ Etat des lieux du réseau de partenaires

- ◆ Structures administratives : CPAM, MDPH, Trésor Public, CARSAT...
- ◆ Structures sociales : C.C.A.S, Maisons Du Département (M.D.D), Centres sociaux ...

- ◆ Structures d'insertion sociale et professionnelle : SPIP, ACI, Alter ...
- ◆ Les organismes de tutelles : ACAP, UDAF, APM 22.
- ◆ Structures et organismes liés à l'emploi : Pôle Emploi, Maison de l'emploi ...
- ◆ Associations caritatives : Secours populaire, Secours Catholique, Restos du Cœur, Croix rouge, A.P.F...
- ◆ Partenaires Santé : Point santé Adalea, Equipe Mobile Psychiatrie Précarité, Equipe Mobile Santé Précarité, Hôpitaux et cliniques, médecins généraux et spécialisés, CAARUD (pour les addictions)
- ◆ Partenaires logement : Les services logement d'Adalea (SIAO, Pôle hébergement logement, boutique solidarité), partenaires du 115 (hôtels), Résidence habitat jeunes, bailleurs privés et agences immobilières...
- ◆ PARADS : Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux, animé par le CCAS de Saint Briec et dont Adalea est membre.
- ◆ Partenaire présent mensuellement à Adalea : CAF (depuis 2021)

7. PERSPECTIVES 2024

Le projet associatif 2020-2025 décliné par service, a fait émerger, au sujet de l'accompagnement renforcé du RSA, quatre fiches actions dont certains objectifs ont déjà pu être mis en place et d'autres devront être développés en 2023.

➡ Objectifs atteints à fin 2023

Fiche action 1 : Développer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées

Objectif visé :

- Créer une dynamique entre les personnes accompagnées par l'animation de temps collectifs, spécifiques au RSA ou commun avec la BS.
- Développer l'accès à d'autres accompagnements.

➔ **Objectif non atteint** : il est toujours difficile pour les professionnelles comme pour les personnes accompagnées de concevoir une partie de l'accompagnement en collectif ou au moins de faire participer les personnes accompagnées à une partie d'ateliers proposés dans le cadre de l'action de remobilisation ELAN. Les accompagnements renforcés commencent souvent à la rue et les personnes ne sont pas prêtes à participer à une action de groupe. D'autre part, il faut se dégager du temps pour préparer ces interventions. Les professionnelles travaillant à la fois sur l'accompagnement RSA et sur l'accueil de jour n'ont pas pu bénéficier cette année de ce temps de préparation.

Fiche action 2 : Renforcer les réponses logement auprès des personnes accompagnées

Objectifs visés :

- Développer le lien entre l'accompagnement RSA et le SIAO.
- Utiliser l'outil « capacité à habiter ».

➔ **Objectif atteint** : le nombre de personnes accompagnées bénéficiant d'une demande de logement SIAO en 2023 étaient de 96% ; seulement 2 personnes vivant à la rue n'ont pas souhaité faire de demande. Les liens entre les professionnelles et leurs collègues du SIAO sont constants et ont permis de réaliser des passerelles entre les services.

Fiche action 3 : Faire évoluer les réponses aux besoins des personnes en améliorant l'analyse des besoins

Objectifs visés :

- Faire évoluer les modalités d'accompagnement des personnes, notamment le lien avec le Conseil Départemental.

➔ **Objectif partiellement atteint** : En 2023, l'équipe a obtenu que le double accompagnement puisse se poursuivre quelques mois. En effet, le double accompagnement est induit par la prise d'un contrat en chantier d'insertion par exemple ou une entrée en hébergement d'insertion ; cela évite ainsi la rupture de l'accompagnement RSA.

Ces objectifs sont à poursuivre pour l'année 2024.